Formation continue

Accompagnement à la validation des acquis et de l'expérience (VAE)

FORMATION CONTINUE VAE FORMATION CERTIFIANTE

Lieu Montreuil

Zone géographique Région Île-de-France

Durée de formation 20h

REF : Individuel - 11VAE02 / Collectif - 11VAE04 REF : Individuel - 11VAE02 / Collectif - 11VAE04

Taux de satisfaction : 100 %*

Taux de réussite : 100 %*

Distanciel possible

Sessions de la formation

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Les objectifs

Accompagner le·la candidat.e à l'obtention d'un titre, ou d'une partie d'un titre en bloc de compétence grâce à la V.A.E. En l'aidant à :

- Identifier ses compétences et ses savoirs en fonction de son expérience
- Écrire et formaliser ses expériences
- Préparer le passage d'examen

Public visé

Salarié·e en poste, étudiant·e, acteur·rice du monde associatif, demandeur·se d'emploi, fonctionnaire, bénévole, volontaire.

Les candidats salariés du secteur public ou ceux visant un diplôme non répertorié dans la liste des certifications disponibles sur France VAE doivent suivre un parcours différent, mis en place avant la réforme de 2022, accessible via Centre Inffo.

Prérequis

La VAE s'adresse aux personnes disposant d'expérience professionnelle ou extra professionnelle en relation directe avec les contenus du diplôme ou du titre visé. Répertorié sur France VAE.
Lancé en juillet 2023, France VAE est le nom de la plateforme dédiée, au niveau national, au service public de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
Notre offre fait suite à la LOI no 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi.

La VAE en quatre étapes

avec notre organisme :

1. Vous informer et vous conseiller
2. Identifier le diplôme visé
3. Choisir un accompagnement adapté, éligible au CPF
4. Déposer votre dossier et suivre son parcours jusqu'au jury

1ère étape : l'information

Définir son projet, identifier le titre adapté : la démarche VAE débute par une prise de contact avec l'organisme pour **recueillir un maximum d'informations sur le contenu et le déroulé du passage du titre choisi.** Après ce premier contact, un **mail récapitulatif** vous est adressé. **Il comprend 6 documents à lire et à conserver dont le guide du candidat.**

Étape 1 : Déposer sa candidature sur le site de France VAE
Étape 2 : Rencontrer son architecte-accompagnateur de parcours VAE*
Étape 3 : Rechercher son financement
Étape 4 : Envoi du dossier de faisabilité au certificateur
Étape 5 : Rédaction du dossier de validation
Étape 6 : Entretien avec le jury
*optionnel : le parcours peut être réalisé sans accompagnement, en autonomie.

2ème étape : dossier de faisabilité

Une fois votre projet défini, vous constituez et déposez votre **dossier de faisabilité**. Vous pouvez être accompagné·e par nos équipes dans cette étape vers la VAE, mais aussi par les conseillers en évolution professionnelle (CEP). Ce dossier administratif permet de vérifier que les conditions sont bien réunies pour vous engager dans la démarche.
Si la décision est favorable, vous en êtes informé·e par une notification écrite. Par la suite, nous vous contactons pour **définir ensemble un parcours de VAE adapté à vos besoins**, organiser votre suivi et **vous accompagner pour le financement**. Nous finalisons cette étape par la signature du **devis** et d'un **contrat d'accompagnement**.

3ème étape : la construction du dossier

Construire son dossier professionnel (aussi appelée livret de validation) et suivant les VAE, son dossier technique. Ce dossier sera présenté au jury lors de la passation du titre et servira notamment à l'entretien final.

4ème étape : dépôt du dossier et passage devant jury

La dernière étape de la VAE est le passage devant le jury pour validation du titre. Pour en savoir plus sur le déroulé de cette étape finale très encadrée, consultez France VAE !

> Voir Guide candidat

Délai d'accès : 1 à 2 mois

Modalités de validation

La validation totale, partielle ou nulle est **notifiée par écrit au·à la candidat·e** plusieurs semaines après le passage devant le jury.

Dans le cas d'une validation partielle, le jury informe le·la candidat·e qu'il·elle peut repasser les unités non validées lors d'une session de rattrapage dans un délai de trois ans maximum. Le·la candidat·e peut suivre un ou des modules de formation complémentaires pour préparer ce rattrapage.

Notre accompagnement

La mise en place d'un accompagnement peut être proposé à chaque candidat qui souhaite une aide méthodologique pour constituer son dossier. Cette prestation est modulable et doit faire l'objet d'une étude financière, qui sera validée par la signature d'un contrat (ou devis). Cette étape vous permet de trouver un financement suivant votre projet.
L'Association Ambroise Croizat Sociale et Médico-Sociale propose plusieurs offres de suivi. Elles peuvent comporter :
Des ateliers méthodologiques et pédagogiques à plusieurs étapes (ils peuvent être en groupe, en individuel, en présentiel et distanciel)
Des entretiens pédagogiques individuels (présentiel et distanciel possible)
Un suivi à distance (individuel)

Objectif de cet accompagnement

- valider vos compétences et savoirs pour l'ensemble des matières en fonction de votre expérience
- décrire et formaliser votre expérience pour en tirer des preuves pertinentes de vos compétences et savoirs
- faire le lien entre votre expérience et le titre souhaité
- comprendre et réaliser les livrables
- se préparer au passage du titre

Types d'accompagnements possibles

Ateliers méthodologiques de démarrage, entretiens pédagogiques, suivi à distance, relecture de dossiers, ateliers méthodologiques de préparation au passage du titre

Titres éligibles à la VAE dans notre association

Voir tous nos titres éligibles

Modalités d'apprentissage et d'évaluation

Méthode d'apprentissage

Atelier méthodologique et pédagogique individuel ou collectif, entretien individuel, suivi à distance.

Les méthodes d'évaluations

Soutenance, dossier professionnel, dossier technique ou projet - suivant le titre visé.

Modalités d'accès

La décision de recevabilité vous est adressée dans les 2 mois suite à la réception du livret de faisabilité par le service habilité. L'attestation de recevabilité **est valable 3 ans selon le titre.** **En savoir plus.**

Accessibilité

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap. N'hésitez pas à nous contacter pour tous types d'aménagements nécessaires au bon déroulement de votre accompagnement. Plus d'information.

TARIFS & FINANCEMENT

Tarif

Suivi parcours individuel : 2 700 € TTC

Suivi parcours collectif : 1 800 € TTC

Suivi en cas d'obtention partiel et accompagnement métier : Nous consulter.

Financement

Que vous soyez salarié·e, demandeur.se d'emploi, professionnel·le libéral·e, acteur·rice du monde associatif, etc. il existe différents moyens de financer votre accompagnement VAE . Que ce soit par l'OPCO de votre employeur, et/ou le compte CPF, des financements de régions, nous pourrons vous conseiller sur des solutions adaptées à votre situation ***voir les informations sur notre guide***

S'inscrire

Inscription en ligne ICI

Pour aller plus loin, liens utiles

Infos générales en amont

Portail d'informations sur la VAE centralisant toutes les informations : https://vae.gouv.fr/

Informations et conseils

Portail du DAVA : https://vae.education.gouv.fr/

Les Conseillers en évolution Professionnelle CEP (dossier de recevabilité) : https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/vae-ou-se-renseigner/

Infos sur les titres

Portail de France Compétence*Répertoire national des certifications professionnelles* :

https://www.francecompetences.fr/

Portail AFPA pour télécharger le REAC et le RE d'un titre :

https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/EGPRecherche.aspx

Infos sur le financement

Portail CPF, informations les nouveautés de la loi VAE en 2023 : https://www.cpf-info.fr/vae-2023/

Simulateur pour trouver son financement suivant son statut : https://francevae.fr/financer-ma-vae

Portail de TransitionsPro pour la VAE : https://www.transitionspro.fr/nos-dispositifs/vae-validation-acquis-experience/

*Source interne, chiffres 2025.

Contact

Secrétariat | Formation Continue

01 48 18 57 24

formation-continue@asso-croizat.org